

Concertation nationale sur l'énergie et le climat

CAHIER D'ACTEUR

N°251



ENGIE Solutions France est l'allié durable des villes, des industries et des entreprises tertiaires sur la voie de la décarbonation. Pour accélérer leur transition énergétique et mieux associer performance économique et énergétique, chaque jour, au cœur des territoires, nos 16 000 collaborateurs conçoivent des mix énergétiques et des installations pour répondre aux besoins de nos clients, en fonction de leurs ressources, grâce à une palette de solutions complémentaires comme les réseaux locaux d'énergie, la production d'énergies décarbonées sur leurs sites ou nos services de performance énergétique.

Contact : Paulo CAMEIJO
Directeur des Affaires publiques
paulo.cameijo@engie.com

Le point de vue de **ENGIE** Solutions France sur **les** documents de planification énergie climat soumis à la concertation

EN BREF

ENGIE Solutions France salue la publication du projet de Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) et de Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE). Les trajectoires, orientations et mesures concrètes pour l'atteinte de ces objectifs figurant dans les SNBC et PPE sont alignés avec la Stratégie Française Énergie-Climat de novembre 2023 et les propositions du Club de la chaleur.

ENGIE Solutions présente dans ce cahier d'acteur, ses propositions sur l'efficacité énergétique et baisse des consommations, les réseaux de chaleur et de froid et l'industrie.

ENGIE Solutions défend en priorité la mise en place d'un financement pluriannuel du Fonds chaleur de l'ADEME en soutien aux projets, cohérent avec les trajectoires des SNBC et PPE.

Le Fonds chaleur de l'ADEME est en effet l'outil le plus efficient pour accompagner les projets de décarbonation des territoires et contribue ainsi à l'indépendance énergétique de la France.

Efficacité énergétique et baisse des consommations

Objectifs

ENGIE Solutions salue la cohérence avec les ambitions européennes de la trajectoire de baisse de consommation d'énergie finale globale de 1243 TWh en 2030 (-28,6% par rapport à 2012 contre 30,6% dans la SFEC) via la sobriété et d'efficacité énergétique.

Propositions de ENGIE Solutions

Les propositions suivantes pourraient compléter les actions contribuant à l'atteinte des objectifs de cette PPE 3 :

- Ré-instaurer une **répartition par secteur** de la trajectoire de réduction des consommations énergétiques ;
- **Généraliser le recours au Contrat de Performance Énergétique (CPE)** afin de généraliser à une logique plus pertinente de résultat : dans le résidentiel collectif, le tertiaire et l'industrie ;
- Lever les obstacles à **l'hybridation des chaufferies** collectives soient levées dans les dispositifs d'aides publiques afin de permettre une décarbonation rapide et économique des bâtiments.

Réseaux de chaleur et de froid urbain

Objectifs

ENGIE Solutions se félicite de la trajectoire des réseaux de chaleur, qui devraient **plus que doubler d'ici 2030 et tripler d'ici 2035**, avec une augmentation de la part d'énergie renouvelable et de récupération.

Mais regrette une baisse des objectifs de chaleur livrée par les réseaux via l'introduction d'un « seuil bas » à 52,7 TWh en 2030 par rapport à la SFEC. Et note que le seuil 2030 fixé par la SFEC devient à présent le « seuil haut », et que les seuils 2035 sont maintenus.

ENGIE Solutions salue aussi, malgré la tension sur la ressource, la place prioritaire reconnue aux réseaux de chaleur et de l'industrie dans les usages de la **biomasse** dans la SNBC et PPE. La répartition des usages sera soutenue par la généralisation de la démarche **ENR'Choix de l'ADEME**, qui sera à adapter aux spécificités régionales.

ENGIE Solutions accueille très favorablement l'introduction d'une trajectoire relative aux livraisons des réseaux de froid, qui devraient **doubler d'ici 2030 et tripler d'ici 2035**, afin de répondre au défi de l'adaptation au changement climatique. Mais regrette l'absence de mention des réseaux de froid dans la SNBC, ce qui aurait été cohérent avec les trajectoires prévues dans la PPE et les mesures prévues par le projet de **Plan national d'adaptation au changement climatique**.

Propositions de ENGIE Solutions

Soutien public aux projets :

Il est indispensable de fixer une trajectoire budgétaire cohérente avec les objectifs en volume définis dans la PPE et déclinés régionalement. Cette trajectoire budgétaire devra se concrétiser par un **financement pluriannuel du Fonds chaleur de l'ADEME**.

Cohérence avec la dynamique du classement des réseaux de chaleur et de froid :

- Le « Plan pompes à chaleur » et la dérogation au PLU proposés dans cette

PPE doit pouvoir être encadré pour se développer en cohérence avec les **périmètres prioritaires de développement des réseaux de chaleur et de froid classés** ;

- Les bâtiments concernés par une obligation de raccordement devraient être davantage incités à se raccorder aux réseaux de chaleur et de froid lorsque c'est techniquement possible : ainsi, dans ces **périmètres de développement prioritaires**, les aides publiques (Fonds Chaleur, MaPrimeRenov') et opérations CEE devraient être **prioritairement** allouées aux raccordements des bâtiments à un réseau de chaleur et de froid ou aux bâtiments bénéficiant d'une dérogation légitime ;
- Afin d'atteindre le seuil haut de l'objectif de raccordement de 360 000 logements en moyenne par an d'ici 2035, il sera nécessaire d'accompagner la conversion d'une partie des 8,6 millions de bâtiments à chauffage individuel aux solutions collectives. Pour ce faire, la mise en place de **boucles d'eau chaude secondaires au sein des bâtiments résidentiels et tertiaires** lorsqu'ils en sont dépourvus devra être soutenu financièrement. Un soutien financier qui devrait être prioritairement affecté aux bâtiments situés au sein des périmètres de développement prioritaires des réseaux classés.

Accélérer le déploiement territorial des réseaux de chaleur et de froid :

ENGIE Solutions propose de renforcer les actions fixées dans la PPE en ce sens :

- Systématiser la réalisation d'**études de faisabilité pour les communes de plus de 5 000 habitants** non équipées de réseaux et possédant un potentiel de déploiement, notamment afin de valoriser l'énergie fatale présente sur le territoire qui serait autrement perdue ;
- Garantir une meilleure **articulation des plans d'approvisionnement chaud et froid pour les collectivités de plus de 45 000 habitants** avec les différents documents de planification énergétique et territoriaux locaux (PCAET, SRADDET,...).

Industrie et CSR

Objectifs

Engagé dans la décarbonation des sites industriels ainsi que la valorisation de la chaleur fatale, ENGIE Solutions encourage la réaffirmation dans la PPE du soutien à l'indépendance énergétique de la France et à sa réindustrialisation. Ainsi que la reconnaissance par la SNBC de la récupération de chaleur fatale industrielle comme un levier d'efficacité énergétique via solution complémentaire à l'autoconsommation.

ENGIE Solutions salue la forte augmentation dans la PPE de l'objectif de récupération de chaleur fatale livrée aux réseaux de chaleur. Sans les réseaux de chaleur, cette énergie serait en effet perdue. La récupérer doit donc être une priorité à l'échelle de chaque territoire.

La valorisation de chaleur fatale peut intervenir sur l'industrie, les stations

d'épuration, les centres de données et les unités de valorisation énergétique (UVE). Ainsi, il est estimé que la filière pourra générer 7 à 9 TWh supplémentaires par an sur les UVE existantes, qui pourraient alimenter les réseaux de chaleur (données CEREMA et SVDU 2024).

ENGIE Solutions constate également une augmentation des CSR pour atteindre 10TWh en 2030 et 11TWh en 2035.

Propositions de ENGIE Solutions

Récupération de chaleur fatale :

- ENGIE Solutions salue la mise en place d'un **dispositif de garantie de type assurantiel** pour la **récupération de chaleur fatale**, face au risque de défaillance de l'**industriel** fournisseur de chaleur fatale ou du client et en **appelle à sa mise en place opérationnelle** ;
- Transposer l'obligation, prévue par la directive Efficacité énergétique, **d'étude préalable du potentiel de valorisation de chaleur fatale** data centers (> 1MW) ; de l'étendre au sites industriels de plus de 5MW ; de conditionner l'attribution d'aides publiques au respect d'une démarche de valorisation des ressources territoriales disponibles ; et de **publier les données** liées aux études de faisabilité.
- Instaurer dans les **appels à projets Industrie** de l'ADEME l'étude du potentiel de récupération de chaleur fatale du site.

Combustibles Solides de Récupération :

ENGIE Solutions propose de clarifier la prise

en considération des **CSR** et notamment ses applications réseaux et industrie, et garantir et pérenniser le financement de la filière. ENGIE Solutions regrette à ce titre l'annonce de baisse de financement pour 2025 du Fonds Economie Circulaire.

Certificats d'économies d'énergie

Objectifs

Le dispositif des CEE est pérennisé pour une 6^{ème} période, et conformément aux alertes de la filière, l'obligation du « scénario 1 PPE » de la 6^{ème} période a été revue à la baisse : entre 825 et 1250 TWh cumac par an, plutôt qu'une valeur fixe de 1250 TWh cumac.

ENGIE Solutions recommande toutefois de fixer des paliers d'objectifs par période.

Propositions de ENGIE Solutions

Ces objectifs ambitieux sont l'occasion de pérenniser et mettre en place de nouvelles opérations et incitations :

Pour le bâtiment :

- En pérennisant le **coup de Pouce « Chauffage des bâtiments résidentiels collectifs et tertiaire »** ;
- En créant une **fiche relative à la rénovation globale d'un bâtiment tertiaire via un CPE** (sur le modèle de la fiche rénovation globale pour le résidentiel collectif).

Pour les réseaux de chaleur et de froid :

- En étendant et facilitant les conditions de **cumul du Fonds chaleur**

avec les CEE pour les projets (production renouvelable et de récupération, raccordement, récupération de chaleur fatale, réseau);

- En prolongeant et pérennisant les dispositifs d'aide au **raccordement d'un bâtiment résidentiel collectif et tertiaire ou équivalent à un réseau de chaleur (coup de pouce CEE)**;
- En pérennisant la fiche **raccordement d'un bâtiment tertiaire à un réseau de froid** ;
- En maintenant la **franchise CEE pour la chaleur et le froid** au même niveau qu'en P5 (400GWh/an).

Pour l'industrie :

- En optimisant la fiche CEE dédiée à la **valorisation de chaleur fatale vers un réseau de chaleur** afin de la rendre plus incitative ;
- En remettant en place la **bonification** pour les **CPE dans l'industrie** ;
- **Rétablir le coefficient de décarbonation pour les opérations CEE spécifiques réalisées sur tous sites industriels jusqu'en 2030** ;
- **Mise en place d'une bonification CEE relative au système de management énergétique performant pour les industriels**

Conclusion

ENGIE Solutions France salue et soutient des projets de SNBC et PPE ambitieux et qui mobilisent l'ensemble des énergies à disposition pour la décarbonation des territoires.

Il sera toutefois nécessaire de décliner ces ambitions de manière cohérente et opérationnelle au sein de chaque territoire.

Enfin, cette réflexion devra s'accompagner d'une programmation financière pluriannuelle cohérente de soutien aux projets.